

Aides à la création et à la reprise d'entreprise

Primes, subventions, avance remboursable, exonérations de charges... les aides à la création d'entreprise sont légion et, d'après différentes sources, il en existerait plus de... 1 200. Entre celles réservées aux projets innovants, celles qui concernent les jeunes créateurs, celles qui visent un secteur d'activités particulier ou celles qui s'adressent aux femmes, il y en a forcément une qui correspond à votre situation ou à votre projet.

Ces aides, généralement mises en place par l'État ou les collectivités locales, peuvent prendre différentes formes : il peut s'agir de dons, de primes, de prêts mais aussi d'exonérations diverses ou de séances d'accompagnement. Elles sont distribuées sous conditions et sur dossiers de candidature.

Les réseaux d'accompagnement ainsi que quelques grands groupes industriels et certaines fondations d'entreprise (Macif, Altran...) proposent également des aides financières. Pour le créateur, l'intérêt de toutes ces aides est capital. Cela lui permet de gonfler ses fonds propres, et par extension de convaincre plus facilement une banque de lui accorder un crédit.

Les aides financières

Elles prennent le plus souvent la forme de prêts à taux préférentiels destinés à compléter les capitaux de l'entreprise. Parmi les dispositifs les plus connus, on peut citer le PCE (Prêt à la création d'entreprise) aujourd'hui distribué par la majorité des banques, le prêt d'honneur octroyé par les réseaux d'accompagnement et les avances remboursables comme l'Eden (Encouragement au développement des entreprises nouvelles).

Des aides sous forme de primes ou de dons sont également distribuées. Parmi elles, la prime d'aménagement du territoire accordée par la Datar (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) aux entreprises s'implantant dans des zones d'aménagement du territoire sous conditions d'emplois et d'investissement, la PRCE (Prime régionale à la création d'entre-

prise), la subvention Oséo-Anvar pour financer la réalisation d'études préalables au lancement d'un projet innovant...

Les exonérations

Elles représentent une économie importante pour le créateur qui évite ainsi de déboursier de lourdes sommes pour s'acquitter des obligations habituellement requises par les administrations. Les exonérations sont là aussi nombreuses et varient selon les situations. Néanmoins, on peut citer parmi les plus utilisées l'exonération d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises nouvelles s'implantant dans des zones franches urbaines (ZFU), l'exonération de charges sociales pendant un an (ou plus) pour les chômeurs créateurs (Accre), l'exonération pendant 5 ans de cotisations sociales dans les zones de redynamisation urbaine...

Les aides au conseil

Elles financent des consultations d'experts (avocat, expert-comptable, juriste...) pour la réalisation d'une étude de marché, la finalisation d'un business plan ou le bouclage d'un compte de trésorerie.

Les chéquiers conseil figurent parmi les aides au conseil les plus efficaces et les plus utilisées. Ce dispositif permet d'obtenir des consultations personnalisées à des tarifs préférentiels. Il faut cependant être demandeur d'emploi pour en bénéficier.

“ Ils témoignent

Marc Carbonare et Christine Delpal, fondateurs de Karawan Authentic (savons et soins pour le corps)

« Après 15 années passées à sillonner le monde comme photographes, nous avons eu envie de développer une entreprise basée sur le commerce équitable ! Avant de lancer notre projet, nous nous sommes donnés six mois pour le préparer et rechercher les financements qui nous manquaient. Nous nous sommes rapprochés de différentes structures susceptibles de nous aider. Cela a été un travail exigeant mais nous avons été largement récompensés car, au final, nous avons obtenu plus de

20 000 euros d'aides. La région Rhône-Alpes nous a versé une subvention de 13 000 euros et la CCI de Lyon une aide de 4 000 euros. Nous avons également bénéficié d'un prêt d'honneur de 5 000 euros accordé par RDI, une antenne du réseau France Initiative Réseau. Grâce à toutes ces aides, nous n'avons eu aucun mal à décrocher un prêt bancaire. »



Pensez aux fondations d'entreprise

Plusieurs fondations d'entreprises aident les créateurs d'entreprise à concrétiser leur projet. Si certaines accordent des aides financières sous la forme de subventions ou de primes, d'autres proposent un parrainage ou un accompagnement. Voici quelques exemples de fondations d'entreprises particulièrement actives et reconnues pour le soutien qu'elles apportent aux porteurs de projets (une liste de toutes les fondations est disponible sur www.fondations.org).

- Fondation de la Deuxième Chance : réservée aux personnes en situation de précarité qui souhaitent rebondir en créant leur entreprise. Parrainage de 6 à 24 mois et dotations financières.

www.deuxiemechance.org

- Fondation Macif : soutient les projets issus de l'économie sociale. Parrainage et dotations financières. www.fondation-macif.org

- Fondation Vinci : réservé aux projets qui améliorent le cadre de vie dans les cités. Parrainage d'un salarié de Vinci et subvention d'un montant moyen de 15 000 euros. www.vinci.com

- Fondation Altran : soutient uniquement les projets innovants. www.fondation-altran.org



Pour aller plus loin

- Un site : www.toutaide.com

Sur simple indication de sa région d'habitation, ce moteur de recherche donne toutes les aides financières auxquelles un créateur a droit. Il les classe par catégories (exonérations, subventions...). Attention, la consultation détaillée des dispositifs est ensuite payante (environ 19 euros).

➔ Voir aussi

Accre, concours à la création d'entreprise, Eden, financement, Oséo, PCE, primes, subventions, ZFU